



Direction des Affaires Culturelles

Paris, le 28 avril 2026

**Fixation des tarifs d'inscription aux conservatoires municipaux d'arrondissement,
au Conservatoire à rayonnement régional Ida Rubinstein
et aux Ateliers beaux-arts de la Ville de Paris
pour l'année 2026-2027**

Vu la délibération 2020 DAC 292-1 fixant les tarifs d'inscription aux conservatoires municipaux d'arrondissement ;

Vu la délibération 2020 DAC 292-2 fixant les tarifs d'inscription au Conservatoire à rayonnement régional de Paris ;

Vu la délibération 2021 DAC 722 fixant les tarifs d'inscription Ateliers beaux-arts de Paris ;

Vu la délibération 2025 DFA 68-3 autorisant à procéder pour 2026, par voie d'arrêté, à une évolution des tarifs dans la limite d'un maximum de 3% ;

ARRÊTE

Article 1 : Les droits d'inscription aux conservatoires municipaux d'arrondissement, au Conservatoire à rayonnement régional Ida Rubinstein et aux Ateliers beaux-arts de Paris sont fixés conformément aux annexes 1, 2, 3 et 4 du présent arrêté.

Article 2 : Les droits d'inscription sont dus pour l'année scolaire entière, et ce quelle que soit la date d'inscription ou de début des cours.

Article 3 : Les demandes de désistement ou de démission sont à adresser, par écrit, à l'établissement de rattachement :

- Avant le 1^{er} octobre 2026, sans frais ;
- Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2026, avec facturation au prorata des semaines de cours écoulées, en cas de maladie, déménagement ou toute circonstance personnelle majeure ne pouvant être anticipée et ne permettant pas à l'élève d'achever sa scolarité, dont l'établissement est informé par écrit avant le 31 décembre 2026 (avec production de justificatifs).

Le remboursement du forfait annuel acquitté par l'élève est également possible dans des circonstances exceptionnelles, imputables à la Ville de Paris, ne permettant pas la poursuite de la scolarité (remboursement au prorata).

Pour toute démission formulée à compter du 1^{er} janvier 2027, les droits d'inscription sont dus pour l'année scolaire entière.

Article 4 : Les demandes de congé annuel, en conservatoire, sont à formuler dans le cadre de la campagne de réinscription. A défaut, l'usager adresse sa demande de congé à son conservatoire de rattachement avant le 1^{er} octobre 2026 ; si elle est acceptée par la direction, les droits d'inscription sont annulés.

Les demandes de congé transmises après le 1^{er} octobre 2026 ne donnent pas droit à exonération des droits d'inscription.

Les demandes de congé partiel ou de dispense de cours, si elles sont acceptées par la direction, ne donnent pas droit à une proratisation de la facturation.

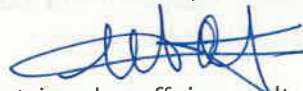
Article 5 : Les conventions de prêt d'instrument à titre onéreux sont conclues pour l'année scolaire entière et donne lieu au paiement d'un forfait annuel. Si un usager bénéficiant d'un prêt d'instrument décide de le restituer au conservatoire par anticipation, et au plus tard le dernier jour de cours avant les vacances de Noël, il pourra lui être appliqué un forfait proratisé, dès lors que l'instrument est restitué en bon état. Si à titre exceptionnel, un usager bénéficie d'un prêt d'instrument à titre onéreux à compter du 1^{er} janvier de l'année en cours, il pourra également lui être appliqué un forfait proratisé.

Article 6 : En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement, durant l'année scolaire, pour une période supérieure à un mois ou entraînant la suspension d'au moins quatre semaines de cours (consécutives ou non), les usagers impactés des conservatoires et ateliers beaux-arts, peuvent bénéficier d'un remboursement au prorata des cours maintenus.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris et prendra effet au 1^{er} septembre 2026.

Article 8 : Madame la Directrice des Affaires Culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

P/le Maire de Paris et par délégation



La Directrice des affaires culturelles
Aurélie FILIPPETTI

1/ Forfait annuel – cursus complet pour :

- **Danse (parcours général ou renforcé)**
- **Musique (chant filière voix ; instrument en filière individualisée ; instrument en filière collective ; instrument ou chant seul)**

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	89 €	111 €
2	135 €	169 €
3	206 €	258 €
4	276 €	345 €
5	339 €	424 €
6	428 €	536 €
7	542 €	677 €
8	629 €	787 €
9	963 €	1 204 €
10	1 360 €	1 700 €

2/ Forfait annuel – cursus allégé pour :

- **Danse (éveil ; initiation ; une discipline)**
- **Musique [une discipline (hors instrument ou chant) ou FM + Chorale (en 1^{ère} année) ; complément de cursus ; 2^e instrument]**
- **Théâtre (parcours découverte ; initiation ; conte seul)**

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	45€	57 €
2	67 €	84 €
3	103 €	129 €
4	138 €	173 €
5	170 €	212 €
6	213 €	267 €
7	271 €	339 €
8	315 €	394 €
9	481 €	601 €
10	678 €	847 €

3/ Forfait annuel – cursus complet pour :

- Danse (parcours intensif)
- Théâtre (cursus complet ; Arts de la scène ; Comédie musicale)

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	108 €	135 €
2	164 €	205 €
3	247 €	309 €
4	331 €	413 €
5	407 €	509 €
6	514 €	642 €
7	649 €	811 €
8	756 €	945 €
9	1 156 €	1 445 €
10	1 629 €	2037 €

4/ Forfait annuel – chant choral adultes ou orchestre seul

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	26 €	32 €
2	37 €	46 €
3	53 €	66 €
4	68 €	85 €
5	82 €	103 €
6	91 €	113 €
7	100 €	125 €
8	103 €	129 €
9	159 €	198 €
10	222 €	278 €

5/ Location d'instrument

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	12 €	15 €
2	14 €	18 €
3	18 €	23 €
4	60 €	75 €
5	98 €	123 €
6	123 €	154 €
7	183 €	229 €
8	245 €	306 €
9	374 €	468 €
10	527 €	659 €

1/ Droits d'inscription à l'examen d'entrée (à régler au moment de la demande d'inscription) : 66€

2/ Forfait annuel pour le parcours d'excellence en interprétation musicale (PEIM) - ex cycle concertiste : 1 853€

Forfait annuel dérogatoire pour les élèves du PEIM inscrits dans le département de musique de chambre, et de formation à l'orchestre ainsi que dans les disciplines opéra baroque, chef de chant et basse continue du département de musiques anciennes et pratiques historiques : 927€

3/ Forfait annuel pour :

- cycles spécialisés ;
- cycles préparatoires à l'enseignement supérieur.

Tranche tarifaire	Tarif unique
1	210 €
2	234 €
3	272 €
4	320 €
5	407 €
6	506 €
7	643 €
8	742 €
9	1 133 €
10	1 597 €

4/ Location d'instrument

Tranche tarifaire	Tarif unique
1	13 €
2	15 €
3	18 €
4	61 €
5	99 €
6	124 €
7	185 €
8	248 €
9	379 €
10	534 €

Annexe 3 – Droits d'inscription aux Ateliers beaux-arts (ABA) pour l'année 2026-27/ Forfaits annuels

1/ Forfait annuel Tarif 1 pour : peinture, bande dessinée, histoire de l'art, perspective, architecture, collage et ateliers lycéens

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	138 €	173 €
2	150 €	187 €
3	166 €	208 €
4	179 €	224 €
5	227 €	284 €
6	264 €	330 €
7	447 €	559 €
8	566 €	708 €
9	678 €	848 €
10	707 €	883 €

2/ Forfait annuel Tarif 2 pour : atelier 3D, cinéma d'animation, gravure, sculpture et photographie

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	180 €	225 €
2	197 €	246 €
3	216 €	271 €
4	233 €	291 €
5	310 €	387 €
6	370 €	462 €
7	626 €	782 €
8	802 €	1003 €
9	882 €	1 102 €
10	919 €	1 149 €

3/ Forfait annuel Tarif 3 pour : taille directe et lithographie

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	234 €	292 €
2	255 €	319 €
3	283 €	354 €
4	305 €	382 €
5	405 €	506 €
6	483 €	604 €
7	818 €	1022 €
8	1 049 €	1 312 €
9	1 155 €	1 443 €
10	1 203 €	1 503 €

4/ Forfait annuel pour les classes préparatoires

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	790 €	987 €
2	801 €	1 002 €
3	822 €	1 028 €
4	835 €	1 044 €
5	874 €	1 092 €
6	886 €	1 107 €
7	911 €	1 139 €
8	938 €	1 173 €
9	1012 €	1 265 €
10	1 053 €	1 316 €

1/ Forfait stage 30h Tarif 1 pour : peinture, bande dessinée, histoire de l'art, perspective, architecture, collage et ateliers lycéens

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	41 €	51 €
2	44 €	56 €
3	49 €	61 €
4	53 €	66 €
5	69 €	86 €
6	81 €	101 €
7	136 €	170 €
8	171 €	213 €
9	206 €	257 €
10	214 €	268 €

2/ Forfait stage 30h Tarif 2 pour : atelier 3D, cinéma d'animation, gravure, sculpture et photographie

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	65 €	81 €
2	71€	89 €
3	81 €	101 €
4	87€	109 €
5	110 €	138 €
6	127 €	159 €
7	217€	272 €
8	277 €	346 €
9	332 €	415 €
10	345 €	431 €

3/ Forfait stage 30hTarif 3 pour : taille directe et lithographie

Tranche tarifaire	Tarif pour les Parisiens	Tarif pour les non-Parisiens
1	87 €	109 €
2	96 €	119 €
3	106 €	132 €
4	113 €	141 €
5	142 €	177 €
6	168 €	210 €
7	282 €	353 €
8	358 €	447 €
9	430 €	538 €
10	448 €	559 €